



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 19 septembre 2022**

Le 19 septembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des associations d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Convocation du :** 14 septembre 2022

**Les membres présents en séance (dans l'ordre du tableau) :**

Michel JASLEIRE, Maire	Julien DERORY
Delphine IMBERT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Sébastien MORLEVAT
Bernadette FOREST 2 <sup>ème</sup> Adjointe	André TRUNEL
Stéphane POYET 3 <sup>ème</sup> adjoint	Hélène BALLEREY
Sébastien REYNAUD	Charles DUTOIT
Christophe MEUNIER	Carole MURE
Roger GRANDPIERRE	
Laurine SOLLE	

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :**

**Le ou les membres excusés :** Stéphane MORLEVAT

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Hélène BALLEREY

## Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 18 juillet 2022	2
II.	Devis projet extension cimetière	2
III.	Devis entretien église	2
IV.	Devis réparation conduit de cheminée église	2
V.	Devis réparation conduit de fumée église	2
VI.	Devis défibrillateur	3
VII.	Extinction de l'éclairage public	3
VIII.	Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération	3
IX.	Questions diverses	4

## I. Approbation du compte rendu du 18 juillet 2022

Les Conseillers municipaux approuvent le compte rendu du 18 juillet 2022.

## II. Devis projet extension cimetière

La commune souhaite faire une extension du cimetière. La commission cimetière a rencontré deux sociétés afin qu'ils établissent une étude du projet avec diagnostic et plan topographique.

Nous avons reçu un devis de société du groupe-elabor pour un montant de 5 763.80 € HT.

Nous avons reçu un devis de société TELYP VRD pour un montant de 3 400 € HT.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISIE** le devis de la société TELYP VRD pour un montant de 3 400 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-001)*

## III. Devis entretien église

La commune doit faire entretenir la chaudière de l'église.

Nous avons reçu un devis la SARL Meunier Alexandre pour un montant de 370 € HT.

Nous avons reçu un devis la société SMT Energies pour un montant de 436.80 € HT

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISIE** le devis de la société SARL Meunier Alexandre pour un montant de 370 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-002)*

## IV. Devis réparation conduite de cheminée église

M. le maire informe le conseil qu'une tempête a fait tomber la cheminée de l'église.

Une conduite de cheminée doit être réinstallé par un maçon.

Nous avons reçu un devis de SARL Maisse pour un montant de 1 937 € HT.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISIE** le devis de la SARL Maisse pour un montant de 1 937 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-003)*

## V. Devis réparation conduite de fumée église

M. le maire informe le conseil qu'une tempête a fait tomber la cheminée de l'église.

Une conduite de fumée doit être réinstallé.

Nous avons reçu un devis de la SARL Meunier Alexandre pour un montant de 1 501.90 € HT.

Nous avons reçu un devis de la société SMT Energies pour un montant de 1 478.20 € HT.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISIE** le devis de la SARL Meunier Alexandre pour un montant de 1 501.90 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-004)*

## VI. Devis défibrillateur

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que le projet d'installer un défibrillateur à la salle des fêtes a été étudié. Nous avons reçu une aide financière de 500 € de notre assureur Groupama pour l'acquisition de ce défibrillateur.

Nous avons reçu un devis de la SARL MB Diffusion d'un montant de 1 082.50 € HT.

Nous avons reçu un devis de la société SEDI pour un montant de 1 150 € HT.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CHOISIE** le devis de la SARL MB Diffusion d'un montant de 1 082.50 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-005)*

## VII. Extinction de l'éclairage public

M. le Maire propose au conseil une extension de l'extinction de l'éclairage public. L'objectif étant de réduire la consommation énergétique dans le but de réduire l'empreinte carbone de la commune et de faire des économies financières vu les tarifs de l'énergie.

Pour rappel, l'extinction de l'éclairage public est actuellement de 23h à 5h30 (sauf le Bourg qui reste allumer le samedi).

Il est proposé de passer l'extinction de l'éclairage public à 22h à 6h30.

**Après délibération**, et à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** de passer l'extinction de l'éclairage public à 22h à 6h30 (sauf le Bourg qui reste allumer le samedi).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-006)*

## VIII. Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération

M. Le Maire informe le conseil que depuis le 1er janvier 2022, la loi impose aux communes de reverser une fraction de la taxe aménagement à leur intercommunalité (Loire Forez agglomération).

Il n'est pas connu pour le moment la fraction que prendra l'intercommunalité.

Loire Forez agglomération recommande que les communes augmentent leur taux afin de ne pas avoir d'impact sur leur budget.

Cette taxe est perçue pour des travaux qui font l'objet de permis de construire ou de déclaration préalable.

Pour rappel :

- Le taux de la taxe d'aménagement est 3.5 %.
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés partiellement à 50 % de la taxe d'aménagement.

**Après délibération**, (12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **VOTE** le taux de la taxe d'aménagement à 4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **VOTE** que Les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés partiellement à 50 % de la taxe d'aménagement.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

*(délibération n°2022-09-007)*

## IX. Questions diverses

### ➤ Voirie

L'impasse des caves à la demande d'un pétitionnaire doit être réouvert afin que le camion poubelle puisse l'emprunter et dans une mesure de sécuriser la sortie des véhicules. La commune a reçu des devis au montant trop excessif et décide que ces travaux seront faits par nos agents communaux.

### ➤ Retour rendez-vous Projet de restaurations/créations de mares agricoles sur la commune

La commune d'Essertines-en-Châtelneuf a été sélectionnée afin d'accueillir un projet de restaurations/créations de mares agricoles porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire et financé par le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre commune fait l'objet d'une attention particulière, car elle possède sur son territoire des mares qui sont le lieu de vie d'un amphibien en particulier : le Sonneur à ventre jaune.

### ➤ Agent école

Léonie Deville est la nouvelle agente à l'école.

### ➤ Impasse de la Corelle

Les actes de transfert de la voirie sont transmis à M. Dussaud.

### ➤ Travaux chemin des Sagnes

Les travaux sont terminés. Le mur a été reconstruit.

### ➤ Marche des Ollagnes

La marche des Ollagnes aura lieu le 16/10/2022.

### ➤ Salle des fêtes

La commune étudie la possibilité de mettre des coupeurs d'électricités en fonction des décibels dans les salles des fêtes.

### ➤ Repas de Noël du CCAS

Le repas de Noël organisé par le CCAS pour les habitants de plus de 72 ans aura lieu le 03/12/2022.

### ➤ Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque voudraient qu'une nouvelle étagère soit installée. Elle sera installée.

### ➤ Rallye

Les voitures de l'organisation seront électriques.

### ➤ Prochaine réunion du conseil

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 24/10/2022 à 20h.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.*

Le Maire

Le Secrétaire de séance